

# HONORAIRES TRANSACTION

## Montant de transaction :

- de 1 à 89 999 Euros : 8%
- de 90 000 à 200 000 Euros : 7%
- de 200 001 à 350 000 Euros : 6%
- à partir de 350 001 Euros : 5%

Tarif au 01/01/2018 TVA à 20% inclus

RC Béziers : 834 534 059 – Compte Marseillaise de Crédit N° 16219200200 – T.V.A Intracommunautaire  
FR 82 834534059 Carte Professionnelle : CPI 3401 2018 000 024 441 – RCP : AXA n°10166284804

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions.  
Il est possible d'y déroger seulement à la baisse, pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées\*.

\*Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

# HONORAIRES LOCATION

(soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- Montant maximal des honoraires de visite du bien, de constitution du dossier et de rédaction d'acte suivant la localisation du bien, montant TTC par M<sup>2</sup> de surface habitable (décret du 1er août 2014) : 8 €
- Montant maximal des honoraires d'établissement de l'état des lieux d'entrée, montant TTC par M<sup>2</sup> de surface habitable (décret du 1er août 2014) : 3 €

**Les honoraires d'agence se répartissent entre propriétaires et locataires :**

PRESTATIONS	Montants TTC à la charge du locataire	Montants TTC à la charge du propriétaire
Constitution du dossier	1,00 €/m <sup>2</sup>	1,00 €/m <sup>2</sup>
Visites	1,50 €/m <sup>2</sup>	1,50 €/m <sup>2</sup>
Rédaction du bail	1,50 €/m <sup>2</sup>	1,50 €/m <sup>2</sup>
Etat des lieux	1,50 €/m <sup>2</sup>	1,50 €/m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>5,50 €/m<sup>2</sup></b>	<b>5,50 €/m<sup>2</sup></b>

[Modifier](#)

Tarif au 01/01/2018 TVA à 20% incluse

RC Béziers : 834 534 059 – Compte Marseillaise de Crédit N° 16219200200 – T.V.A Intracommunautaire  
FR 82 834534059 Carte Professionnelle : CPI 3401 2018 000 024 441 – RCP : AXA n°10166284804

